

JUST'MA VILLE

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE VILLEJUST

#001

Janvier-Février 2022

BONNE ANNÉE

20
22



www.villejust.fr

Sommaire



Retour en images 04

Inaugurations au Bois Courtin	04
Marché de Noël	05
Colis et galette des Aînés	06
Vacances de Noël	07
Test anti génique à Villejust	08

Actualité 09

Conseil municipal	09
Dématérialisation urbanisme	10
Inscriptions scolaires	12
SIOM	13

Interco 14

Travaux	14
---------	----

Dossier 15

Nouvelle identité graphique pour Villejust	15-17
--	-------

Agenda 18

Goûter Crêpes	18
---------------	----

Conférence climat	19
La Parenthèse des Coudrayes	21

Associations 22

Villejust Nature Environnement	22
Tennis Club Villejust	23
Agenda APE	23

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

- Lundi et vendredi : de 9h à 12h30
- Mercredi et samedi : de 9h à 12h00
- Mardi : de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 13h30 à 18h30

LES SERVICES DE LA MAIRIE VOUS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS:

- Mardi et jeudi : de 9h à 12h30
- Lundi et mercredi : de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 13h30 à 16h30

NUMÉROS UTILES:

- Accueil – sacs végétaux : **01.69.31.74.40**
- Affaires générales - Etat civil : **01.69.31.74.43**
- Affaires scolaires : **01.69.31.56.60**
- Urbanisme : **01.69.31.74.46**
- Communication - Vie associative - Culture : **01.69.31.74.47**
- Services techniques (secrétariat) : **01.69.31.74.46**

villejust.fr

- [facebook.com/mairievillejust](https://www.facebook.com/mairievillejust)
- twitter.com/mairievillejust
- [instagram.com/mairievillejust](https://www.instagram.com/mairievillejust)
- [youtube/mairievillejust](https://www.youtube.com/mairievillejust)

Igor TRICKOVSKI

Maire et Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Sylvie ARMAND-BARBAZA

1^{ère} Adjointe Finances

Valéry LAURENT

2^{ème} Adjoint Développement Durable et Travaux

Isabelle ARMAND

3^{ème} Adjointe Affaires Sociales

Richard PELISSERO

4^{ème} Adjoint Urbanisme réglementaire et Aménagement

Pierre CAMBON

5^{ème} Adjoint Numérique et Réseaux

Le Maire et les élus sont à votre écoute. Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du Maire et des élus au 01.69.31.74.41 ou envoyez un mail à : secretariat-maire@villejust.fr

Édito



Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust,
Vice-Président de la Communauté
Paris-Saclay

Chères Villejustiennes et Chers Villejustiens,

À l'aube de cette nouvelle année 2022, c'est de tout cœur que je vous adresse en mon nom ainsi qu'en celui de la municipalité de Villejust, tous mes bons vœux de santé et de bonheur.

2022 ne débute ni simplement ni sereinement. Il nous appartient à tous, à force d'espoir et de volonté, de dépasser ces difficultés pour retrouver les joies de la vie et des plaisirs partagés.

Et pour aller avec la nouvelle année, une nouveauté! En fait plusieurs même. Puisque je suis heureux de vous dévoiler la nouvelle identité visuelle de la Ville, avec un nouveau logo résolument tourné vers notre territoire et ce qui nous relie. Avec cela, c'est la nouvelle génération de notre journal municipal qui arrive, puisque Villejust Informations devient Just' ma Ville! Un magazine municipal modernisé avec l'intention de mettre toujours à l'honneur les projets de la Ville et les initiatives de Villejust, de ses habitants, ses associations... vous apportant une information claire, agréable à découvrir et à partager. Avec une alternance mensuelle et bimestrielle de parution, ce sont ainsi 8 numéros de votre Just' ma Ville qui vous tiendront informés tout au long de l'année.

C'est là aussi une manière d'aller de l'avant, malgré les difficultés que nous connaissons tous. Plutôt que de se lamenter, de baisser les bras en ressassant les difficultés, s'angoissant sur des variants ou en s'interrogeant sur le prix ou l'odeur de l'essence, c'est ainsi d'autant plus important de mener à bien des projets qui viennent apporter de nouveaux services à vous tous qui formez notre commune. Répondre par l'action est la meilleure solution et la meilleure réponse à apporter!

De nouveaux outils de communications, physiques comme numériques, de nouvelles aires de jeux pour les enfants, des rendez-vous d'échange et culturels, demain des solutions de télé médecine et des travaux d'amélioration de nos équipements, ce sont autant de défis que nous allons relever pour vous et avec vous à Villejust pour faire ensemble de 2022 une Bonne Année!

*Je vous souhaite de tout cœur une année
pleine d'espoir, de projets et d'amour.*

Bien fidèlement,



JUST' MA VILLE - BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE VILLEJUST • **Directeur de la publication** : Igor Trickovski • **Rédaction** : Vanessa Dorey Desplantes, Elus et services municipaux, Associations de Villejust. • **Conception et réalisation** : Thomas Racinet thomasracinetstudio@gmail.com • **Crédit images** : Associations de Villejust, Services municipaux. • **Distribution** : Yolle Distribution - Villejust • **Impression** : Le Réveil de la Marne - tiré en 1400 exemplaires • **Dépôt légal** : ISSN 2742-605X • **Plus d'informations** : villejust.fr Service communication : 01.69.31.74.47 - service-communication@villejust.fr

Don du Sang, le **6 décembre** dernier, **53 donneurs** dont 4 nouveaux ont pu être prélevés. Merci à tous. Prochaine collecte le **7 février 2022**.



**Donner son sang,
c'est offrir la vie.**

Monsieur le Maire, Igor Trickovski, entouré d'élus et de familles, a **inauguré le 11 décembre au Bois Courtin, une nouvelle aire de jeux pour enfants : l'Abeille !** Il a également lancé l'opération des Arbres de Naissances. Les 3 premiers Tilleuls ont été plantés et les enfants nés en 2020 et 2021 ont été mis à l'honneur.



Liste des naissances 2020-2021

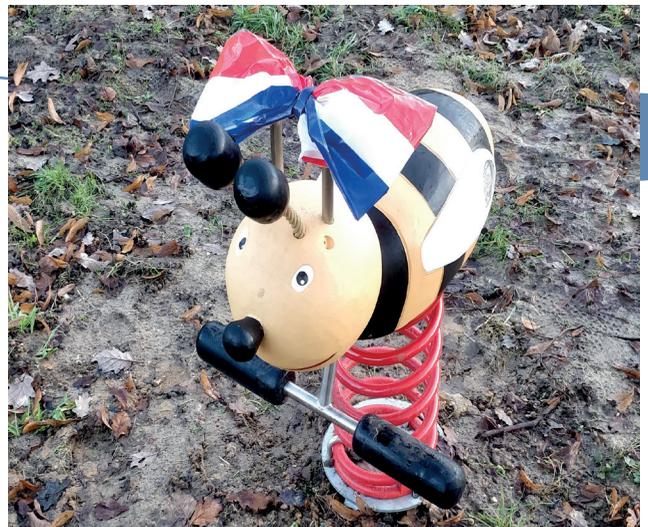
Avec le lancement de l'opération Arbres de Naissances c'est l'occasion de mettre à l'honneur les naissances des bébés de Villejust, en rattrapant un peu de retard pour les années 2020 et 2021! Et dorénavant les prochaines naissances auront leur place dans votre Just'ma Ville.

ANNEE 2020

Février • 10/02/2020 Maël LE ROUZIC • **Mars** • 17/03/2020 Jade GOULET • 23/03/2020 Charlie BOBARD • 24/03/2020 Diego BOISNEAULT • **Avril** • 24/04/2020 Liam KIRECHE • **Mai** • 04/05/2020 Margarida SANCHES GRAVELHO • 06/05/2020 • Mila GOMES DE SOUSA • 26/05/2020 Jad KCHIT • **Juin** • 06/06/2020 Enaël YOBOKRÉ • 12/06/2020 Lisandro DOS SANTOS • **Juillet** • 04/07/2020 Naël GUILLERM • 16/07/2020 Aurora AYRES GALDINO • 21/07/2020 Emma PELLETIER COUTURIER • **Août** • 11/08/2020 Ethan WAHA • 26/08/2020 Louis UNG • **Septembre** • 12/09/2020 Simon CAUCHOIS • 23/09/2020 Janis HARNOULD • **Octobre** • 12/10/2020 Mohamed-Ali KADRI • 19/10/2020 Leny SPICHER • 21/10/2020 Milo TINOCO • **Novembre** • 19/11/2020 Rafael QUÉRAN • **Décembre** • 20/12/2020 Maddy GÉRARD • 24/12/2020 Milan DRASKOVIC •

ANNEE 2021

Février • 02/02/2021 Valentina KLUZINSKI RODRIGUEZ • 03/02/2021 Ezéquier DA ROCHA • 10/02/2021 Joyce PRZYBYL • 20/02/2021 Kinan PHELIPPEAU • 20/02/2021 Ayden PHELIPPEAU • 26/02/2021 Charlène RAUT • **Avril** • 04/04/2021 Sarah REFAK • 07/04/2021 Imran BORDAS • 26/04/2021 Mayan GOURDEL • **Juin** • 01/06/2021 Ivanhoé TRICKOVSKI • 23/06/2021 Léandre QUELVILLE • 28/06/2021 Lilya HEDUIN • **Juillet** • 14/07/2021 Léa LAVOLLAY • **Septembre** • 15/09/2021 Samba SYLLA • **Octobre** • 16/10/2021 Sam ESMANDER • **Novembre** • 24/11/2021 Hanna CHAPIN • **Décembre** • 20/12/2021 Oriane GONCALVES DA CUNHA •



Le traditionnel **Marché de Noël** s'est tenu le **Samedi 11 décembre 2021**. Les familles sont venues nombreuses pour écouter les chants de Noël des enfants de l'école Jeanne Chanson. Petits et grands ont trouvé leur bonheur. Animations gonflables, présence du Père Noël ou jeux organisés par l'APE ou stands gourmands et de cadeaux. *Il flottait comme un air de fêtes sur Villejust.*



Retour en images

Les Aînés ont pu retirer leur **colis de Noël** en Mairie. Pour ceux n'ayant pas pu se déplacer, une livraison à domicile a été organisée par les élus et membres du CCAS et le Maire a même livré les derniers colis en vélo-cargo.



Les conditions sanitaires n'ont pas permis la tenue de la traditionnelle **galette des Aînés**. Cependant, comme l'an passé, grâce à des « **bons galettes** » adressés par le CCAS à l'ensemble des aînés de la commune, chacun a le plaisir d'aller chercher sa galette à la boulangerie de Villejust.



Le spectacle de Noël, offert par la Municipalité s'est tenue le **15 décembre** dernier, en **2 séances** afin que tous les enfants inscrits puissent bien y assister en respectant les précautions sanitaires. Ainsi, une centaine d'enfants ont eu le plaisir de découvrir ce conte de Noël, joyeux et chantant.



Les activités sportives, culinaires, manuelles autour des plaisirs de l'hiver et des années 80 ont été nombreuses pendant les vacances de Noël à l'Accueil de Loisirs.



Avec un peu d'avance, le 23 décembre, le Père Noël a pris le temps de venir saluer les enfants de l'Accueil de Loisirs avant de reprendre la route pour sa distribution annuelle de cadeaux.

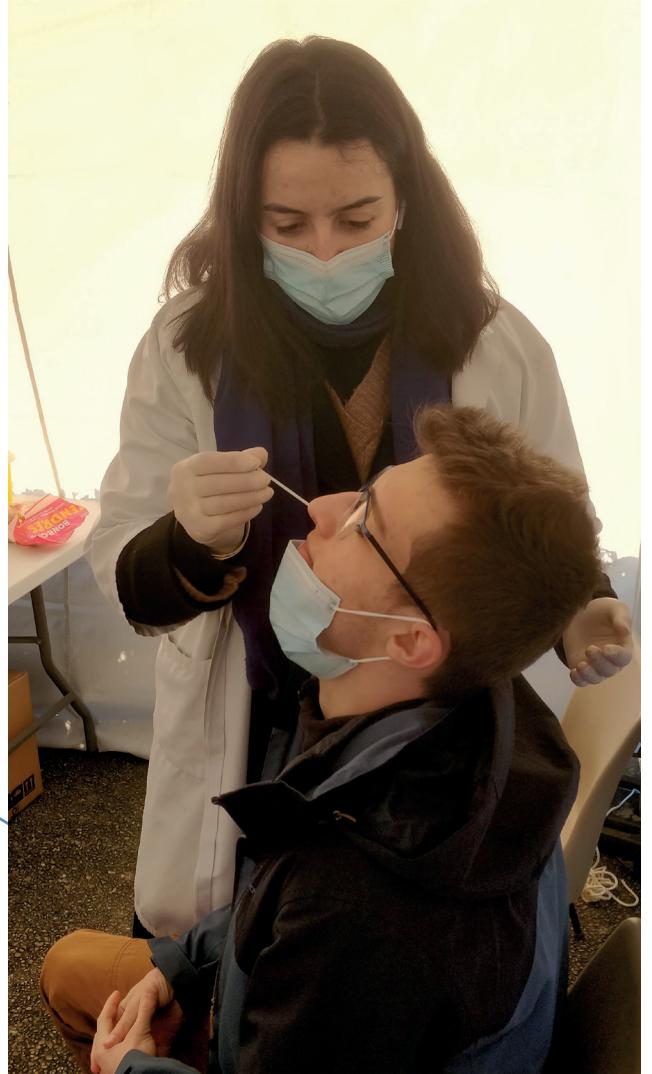


Retour en images

Pour bien démarrer les vacances de Noël, le **Club Jeunes de Villejust** a proposé aux adolescents et leurs parents, un **escape game géant** à l'Espace des Coudrayes. La mission « **Barbe Jaune** » a été accomplie pour tous les participants qui ont réussi à résoudre l'énigme !



Ouverture d'un centre de dépistage COVID-19 à Villejust. Le centre dentaire de Villejust a mis en place à l'initiative du Dr Laurent Chemama un centre de dépistage antigénique. Il est situé à proximité du cabinet dentaire, sur la place de l'Aubépine, 2 route de Villebon. **Rendez-vous obligatoire** à prendre en ligne sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) (Tapez Villejust dans la recherche).



Compte rendu du Conseil Municipal

Le 13 décembre 2021



1 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame FLORY Isabelle, membre du Centre Communal d'Action Sociale

2 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal a autorisé jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

3 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2021- COMMUNE

Le Conseil Municipal a accepté la décision modificative n° 1.

4 - PROVISIONNEMENT POUR CREANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal a accepté la création d'une provision pour créances douteuses, à hauteur de 2906.04€ et autorisé le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

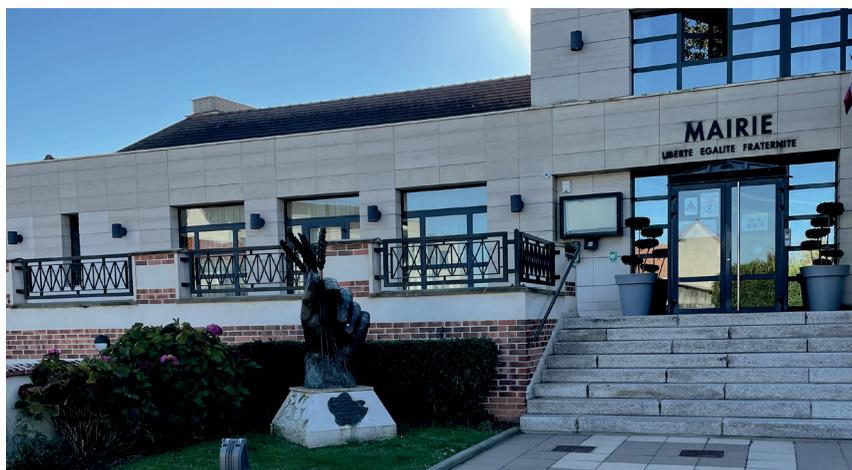
5 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY DU 21 JUIN 2021

Le Conseil municipal a approuvé le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et pris acte des montants prévisionnels des AC 2021 et 2022.

6 - MISE EN PLACE DES NOUVEAUX SEUILS DES MARCHES PUBLICS AU 1^{er} JANVIER 2022

Le Conseil Municipal a pris acte des nouveaux seuils des Marchés publics à compter du 1^{er} janvier 2022 et actualise ainsi son règlement intérieur des Marchés Publics.

7 - RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2023-2026 DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION



Le Conseil municipal a décidé de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 et a pris acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat.

8 - CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil municipal a décidé d'adopter la modification du tableau des emplois, à compter du 1^{er} janvier 2022.

9 - CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL DU MOULIN ENTRE LES COMMUNES DE CHAMPLAN, VILLEJUST ET VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention tripartite relative au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels intercommunal du Moulin et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 3 ans et 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2021 et à solliciter les aides financières de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Il a également pris acte qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, la dénomination RAM, Relais Assistant Maternels s'est transformée en RPE, Relais Petite Enfance.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le fond de soutien à l'investissement communal de la Communauté Paris-Saclay à hauteur de 134 809 € pour la réalisation de ses projets de création d'aires de jeux et d'acquisition de véhicules électriques pour les services techniques

11 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT D'INITIATIVE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE « SIAHVY »

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité SIAHVY 2020

12 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MENAGERES « SIOM » DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2020 du SIOM de la Vallée de Chevreuse sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Prochaine séance du Conseil municipal:
lundi 7 février à 19h30.

Retrouver les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux dans leur intégralité sur le site de la ville : villejust.fr Rubrique : [votre mairie/les conseils municipaux](#)

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7



Vos démarches d'urbanisme dématérialisées

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

« J'ai un projet de travaux... » Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Ces demandes d'autorisations étaient jusqu'à présent déposées exclusivement par dossier papier transmis en plusieurs exemplaires au service Urbanisme de la Commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la réglementation change et les communes ont l'obligation de recevoir par voie dématérialisée ces demandes.

Pour répondre à cette obligation, vous devez dès à présent déposer vos dossiers à l'adresse suivante : instruction-urba@villejust.fr

Il ne sera plus utile de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers. **Un accusé de réception vous sera renvoyé par mail.**

Si toutefois vous souhaitez continuer à déposer vos demandes en mairie en version papier, c'est toujours possible. De plus, les services de la mairie sont là pour vous accompagner. N'hésitez pas à les consulter.

Quels sont les bénéfices du service en ligne ?

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps,
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

Pour aller plus loin...

Pour l'ensemble de vos demandes d'urbanisme, vous pouvez désormais vous rendre sur la plateforme **AD'AU sur service-public.fr**, pour Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, qui permet de vous accompagner dans la constitution vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape.

La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement pré-rempli, et accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir.

Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

Et toujours...

Le service Urbanisme reste votre interlocuteur privilégié, pour toutes questions, n'hésitez pas à le solliciter dès l'élaboration de votre dossier.

Infos :
Vous pouvez les contacter par mail : urbanisme@villejust.fr

Epidémie COVID-19 : Nouvelles annonces gouvernementales

Pour faire face à la flambée épidémique de ce début d'année 2022, le Gouvernement a mis en place un protocole, entré en vigueur le 3 janvier qui a été révisé et assoupli le 11 janvier 2022.

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans

Je ne suis pas vacciné ou pas complètement

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

Je peux réduire mon isolement à **5 jours** si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

JE SUIS POSITIF

JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS

Je peux réduire mon isolement à **7 jours** si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

PAS D'ISOLEMENT

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*

* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR

JE SUIS CAS CONTACT

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif.

Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.



Vaccination :

- Le délai de la dose de rappel est ramené à 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid 19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus.
- La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5 à 11 ans et requiert l'accord des deux parents.

Isolement :

Les règles d'isolement et de quarantaine ont évolué en cas d'infection au Covid-19 ou de cas contact. Le protocole de test et la durée d'isolement changent en fonction de son schéma vaccinal.

Tests :

- Il n'est plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.
- En revanche, un test PCR reste nécessaire après un autotest positif.

« Pass Sanitaire » :

Un projet de loi **vient d'être validé** par l'Assemblée Nationale pour transformer le « **pass sanitaire** » en « **pass vaccinal** » à compter de mi-janvier. Il vise à durcir les conditions de contrôle et de sanction contre les faux « **pass** »
Le certificat de rétablissement sera également pris en compte dans le pass vaccinal.

Rassemblements et loisirs :

- Les jauges sont rétablies pour les grands événements : 2000 personnes en intérieur et 5000 personnes en extérieur.
- Les concerts debout sont interdits.
- Dans les cafés et les bars, la consommation debout est interdite.
- Les discothèques ont interdiction d'accueillir du public. Plus largement, les activités de danse dans les lieux recevant du public, tels que les restaurants ou les bars sont interdites.

Gestes barrières :

- Le port du masque devient obligatoire en intérieur ET en extérieur, en centre-ville.
- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans dans les transports collectifs intérieurs et dans les lieux recevant du public.
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Milieu professionnel :

Le recours au télétravail est rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de 3 jours par semaine et 4 jours quand cela est possible dans toutes les entreprises et administrations publiques.

Inscriptions scolaires pour l'année 2022-2023

Inscriptions possibles jusqu'au 15 mars 2022



Dès le 24 janvier et jusqu'au 15 mars, il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Vous pourrez télécharger l'imprimé sur le site de la Mairie ou le retirer à l'accueil de la Mairie, en prenant rendez-vous auprès du service scolaire au 01 69 31 56 60

Nouvelles inscriptions :

- **Pour l'école maternelle « Les Tilleuls »** : Enfants nés en 2019 (première inscription). Nouvelles inscriptions suite à l'arrivée sur la Commune (toutes les classes de la PS à la GS)
- **Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson »** : Nouvelles inscriptions suite à l'arrivée sur la Commune (toutes les classes du CP au CM2).

Liste des documents à préparer pour votre rendez-vous en Mairie

- Le Livret de Famille
- Le carnet de santé (vaccinations à jour)

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde (jugement, courrier des deux parents)
- La copie d'un document de la CAF faisant mention de votre numéro d'allocataire
- L'attestation d'assurance scolaire (nom, adresse, no d'adhésion), sera à fournir à l'école et au centre de loisirs à la rentrée de septembre 2022
- Le certificat de radiation (dans le cas d'une scolarité précédente dans une autre Commune)

Renouvellements inscriptions :

La fiche de renseignements sera adressée aux parents dans les prochaines semaines par le biais des écoles.

Sans le retour de ce document nous ne pourrions pas enregistrer vos réservations aux différentes activités scolaires ou périscolaires.

Infos :
Service scolaire : 01.69.31.56.60

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

OBJECTIF CITOYEN
LE FAISONS DE QU'EST-CE ?

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

Recensement et Journée défense et citoyenneté

Dès 16 ans, c'est obligatoire !

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Celle-ci est indispensable pour effectuer certaines démarches administratives (inscription au baccalauréat, permis de conduire...).

Pour se faire recenser, présentez-vous avec votre livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile au service Etat-civil de votre mairie, au cours du trimestre qui suit la date de votre anniversaire ou directement en ligne.

Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Infos
www.service-public.fr • Tél: 01 70 56 52 00

| VIE MUNICIPALE |



Villejust devient guichet enregistreur pour les demandes de logement social

POUR CE FAIRE:

Toutes personnes intéressées et éligibles qui souhaitent constituer pour la première fois un dossier de demandeur de logement social doivent:

- 1/ Télécharger le CERFA N° 14069*01 sur internet www.service-public.fr
- 2/ Rassembler les pièces nécessaires à la constitution du dossier (voir ci-dessous les pièces à fournir)
- 3/ Se rendre avec le CERFA complété et les pièces à fournir à la Mairie de Villejust afin que l'on enregistre votre dossier. Le CCAS de Villejust vous remettra votre numéro unique de demandeur de logement social.
- 4/ Une fois ces démarches accomplies, votre dossier sera présenté au Comité Consultatif du Logement Social (CCLS).

Toutes personnes intéressées et éligibles ayant déjà effectué ces formalités et possédant un numéro unique de demandeur de logement social doivent:

- 1/ Remplir un nouveau CERFA N° 14069*01 en indiquant votre numéro unique.
- 2/ Déposer celui-ci + les pièces à fournir en mairie de Villejust au CCAS afin que l'on puisse présenter ce nouveau dossier actualisé au Comité Consultatif du Logement Social (CCLS).

LES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT:

- Carte d'identité recto/verso ou titre de séjour recto/verso en cours de validité pour toutes les personnes majeures
- Livret de famille ou attestation PACS si autre que célibataire sans enfant
- Justificatif de séparation si divorce/ séparation ou dissolution du PACS
- 3 derniers bulletins de salaires ou 3 derniers avis de paiement Pôle Emploi si chômage + tout autres justificatifs de ressources (rentes, pension invalidité, retraite etc.)
- Contrat de travail ou attestation employeur ou notification pôle emploi
- Attestation CAF si prestation perçue
- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 + déclaration de revenus 2020 si enfants majeurs à charge fiscale
- 2 dernières quittances de loyer + attestation à jour du bailleur ou attestation d'hébergement avec copie pièce d'identité + quittance de loyer de l'hébergeant

Infos:

Pour plus de renseignements:
 Téléphone: 01.69.31.74.41
 Mail: ccas@villejust.fr



| VIE MUNICIPALE |

Fréquence de collecte et biodéchets

A partir du lundi 4 avril 2022, le SIOM de la Vallée de Chevreuse met en place de nouveaux jours de collecte pour les ordures ménagères, la collecte sélective et les végétaux, et lance la collecte des biodéchets dans les villes du territoire

Les jours et fréquences de collecte

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques a considérablement modifié vos habitudes de tri, entraînant une forte diminution du volume de déchets dans votre bac grenat. Afin d'optimiser le service aux habitants, de nouvelles fréquences de collecte de vos ordures ménagères vont être mises en place pour les pavillons de notre commune, afin de les adapter à la quantité de déchets produits.

[Un calendrier de collecte vous sera communiqué dans les semaines à venir. #restezconnectés](#)

La collecte des biodéchets aux habitants volontaires arrive !

Les biodéchets sont les déchets issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson, et les fruits de mer (y compris les coquilles) ... Ils représentent près de 30% de votre bac d'ordures ménagères ! Afin de valoriser à leur juste valeur ces biodéchets, Le SIOM anticipe l'obligation de leur tri à la source (qui doit être effectif pour tous d'ici fin 2023 (loi AGEC)) et vous propose d'être volontaires et précurseurs dans cette démarche. Une excellente nouvelle pour notre ville !

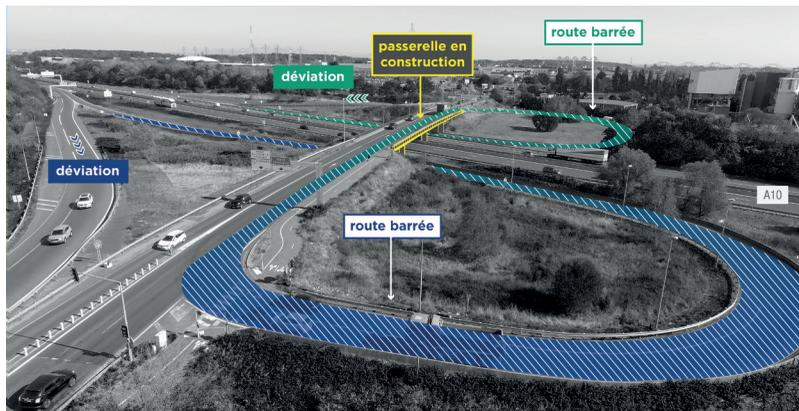
Pour y participer, inscrivez-vous à partir du 14 février 2022 sur la plateforme :

www.siom.fr/collecte-des-biodechets

Une nouvelle passerelle piétons-cycles pour rejoindre Courtaboeuf



Travaux de requalification de Courtaboeuf



Premier parc d'activités tertiaires de France (créé en 1967), le parc d'activités de Courtaboeuf a depuis 2016 bénéficié de plusieurs aménagements dans le but d'assurer sa transition environnementale. Après la requalification complète de l'axe nord, le réaménagement des arrêts de bus et des carrefours, celui des entrées du parc, la création de pistes cyclables, la rénovation de l'éclairage public, la réhabilitation des réseaux d'assainissements, c'est au tour des circulations douces, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers d'être améliorées.

Lancé en 2015 à l'initiative d'Igor TRICKOVSKI, alors Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, un projet de passerelle pour liaisons douces va enfin voir le jour. Les cyclistes et piétons pourront bientôt franchir l'A10 sans danger, grâce à une passerelle qui leur sera dédiée à 100 %. Finie la discontinuité entre entre Villejust et Courtaboeuf, cette passerelle viendra poursuivre les 5,5 km de voies cyclables aménagées et sera un vrai trait d'union entre l'arrêt de bus « La Brûlerie » (SIOM) et l'avenue de la Baltique. La structure retenue est une passerelle métallique sur laquelle une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m de large et un cheminement piéton d'1,40 m de large se partageront l'espace.

Des perturbations de circulation sont donc à prévoir durant les travaux

Les travaux démarrent en mars 2022 et nécessiteront la fermeture nocturne de l'A10 entre 22h et 5 h pour la pause des tronçons.

Durant toute la durée du chantier, des restrictions sur l'échangeur sont à noter et des déviations seront mises en place :

- Fermetures des bretelles Paris > Villejust et Les Ulis > Paris
- Réduction à 1 seule voie de la RD118 au niveau du pont, dans le sens Les Ulis > Villejust.

Des perturbations de circulation sont donc à prévoir.

D'un coût d'environ 3 millions d'euros, dont 30 % financés par l'agglo, 50% par la Région Île-de-France et 20% par l'Etat, ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un contrat de projet Région-Département.

Sa mise en service est prévue pour novembre 2022 (sous réserve des aléas techniques et climatiques durant le chantier).

Concours d'éloquence pour les 15-18 ans : Liberté, à pleine voix

Qui sera le plus convaincant ? Sur une phrase autour de la Liberté : une argumentation, une voix, un style et du brio : il faudra un peu de tout cela pour espérer remporter le 1^{er} concours d'éloquence organisé par l'agglo Paris-Saclay. 27 villes, 5 demi-finales, et un lauréat.

Jeunes Villejustiens : on compte sur vous pour porter les couleurs de notre ville !

Cette première édition se déroulera sur 3 mois et en 3 temps. Ouvert à tous les jeunes de 15 à 18 ans du territoire de l'agglo, le concours d'éloquence A pleine voix 2022 sera sur le thème de la liberté. Chaque ville organise la première phase : appel à candidature, inscription en mairie et audition de sélection en février 2022.

A l'issue 2 jeunes retenus par ville. En mars, une seconde phase de 5 demi-finales par bassin de vie précèdera la grande finale prévue le 22 avril 2022.

Ce grand concours à l'échelle des 27 villes, au-delà de l'animation d'un lien local, vise à sensibiliser les jeunes à l'intérêt de l'expression orale et de la prise de parole en public dans un parcours étudiant, professionnel ou personnel. A Villejust, c'est au benjamin du Conseil municipal, Louis Brec, qu'a été confié le suivi de cette initiative.

Pour notre ville :
inscriptions sur l'adresse mail :
service-communication@villejust.fr



Une nouvelle identité graphique pour Villejust

La commune de Villejust adopte en ce début d'année 2022 une nouvelle identité visuelle. Une représentation graphique qui est là pour l'accompagner dans sa communication et sa représentation.

Cette nouvelle identité n'a pas pour vocation de faire table rase du passé, mais de donner un nouvel élan à la communication de la ville, tournée vers l'avenir. C'est pourquoi elle repose sur ce qui fait essentiellement notre ville, son territoire et ses habitants.

Elle allie la représentation du territoire par ses limites et sa topographie, soulignant l'ancrage de la commune sur celui-ci, tout en **rendant hommage à ceux qui l'habitent**, et ainsi à son histoire et son patrimoine, comme un héritage.

Cette nouvelle identité se veut durable, mettant en avant le sentiment **d'appartenance** intimement lié à la notion de **territoire** qui permet aux habitants de s'identifier, de se reconnaître, au sein d'un ensemble où nous sommes tous liés.

Le graphisme et les couleurs, qui d'Est en Ouest reprennent ces dégradés de couleurs d'un bleu profond aux teintes d'un violet éclairant, véritable *Promesse de l'Aube*, que l'on peut admirer juste avant le lever du soleil sur notre plateau, créent un univers spécifique, une **harmonie** qui renforce esthétiquement la **représentation de la ville**.



Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust,
Vice-Président de la Communauté
Paris-Saclay

Trois questions à Igor TRICKOVSKI

Pourquoi avez-vous souhaité élaborer un nouveau logo et une nouvelle identité visuelle pour Villejust ?

Tout d'abord parce que nous n'en avions pas. L'élément visuel que nous utilisons depuis des années était le **blason de la Ville**. Il s'agit d'un **élément patrimonial** auquel je suis personnellement attaché, que nous conservons bien évidemment et qui a sa place dans l'identité de la commune. Mais ce n'est pas un outil de communication et nous n'étions par ailleurs pas non plus dotés d'une charte graphique et de cadres permettant de normer la communication municipale.

L'identité graphique de la ville, est à la fois porteuse de sens et de rêves, c'est le premier ambassadeur, l'emblème symbolique d'une collectivité reliée et dynamique. C'est le cas avec ce nouveau logo qui joue son rôle de signature de la Ville. Cela est devenu d'autant plus nécessaire avec l'évolution et le développement de la communication numérique et une diversification des supports. Cette nouvelle identité et ses déclinaisons y sont parfaitement adaptées.

Pour une collectivité territoriale, c'est aujourd'hui une nécessité que l'apparence suive. L'identité visuelle est la première garantie d'authenticité et de professionnalisme que nous devons apporter à l'ensemble de nos administrés et usagers. Cela permet de distinguer la communication institutionnelle, c'est un support pour les services rendus et un moyen de reconnaissance. Bientôt de nouveaux outils en plus des éditions papiers et du digital vont arriver, prochainement deux panneaux d'informations numériques seront installés en ville pour diffuser des informations locales.

Enfin, la ville évolue, notre image doit être le reflet de cette évolution.

Comment avez-vous conçu cette nouvelle identité visuelle ?

Des points, des lignes, des reliefs. Ce sont autant d'éléments concrets qui nous permettent de dessiner, de décrire ou de retranscrire un territoire. C'est de

cette manière que nous avons travaillé avec Thomas Racinet, Directeur Artistique, qui a conçu ce nouveau logo et l'ensemble des déclinaisons liées à la charte graphique et à l'identité visuelle de la Ville. C'est en échangeant pour retranscrire les spécificités de notre commune, son environnement, sa diversité, son ancrage territorial, les liens qui nous unissent, que nous avons imaginé la nouvelle identité visuelle de Villejust en faisant la part belle à nos hameaux et surtout à ce qui nous relie.

J'ai l'habitude pour décrire notre commune d'expliquer qu'avec nos multiples hameaux répartis sur notre territoire nous avons une ville « *en étoiles* ».

De quelque secteur que nous soyons nous sommes unis pour former ce qui ressemble à une petite constellation avec autant d'étoiles.

Pouvez-vous nous décrire ce nouveau logo de Villejust et ce qu'il symbolise à vos yeux ?

Notre Bourg et nos hameaux deviennent ainsi des étoiles, sans oublier Courtabœuf, véritable poumon économique de notre ville. Une fois reliées entre elles, elles forment une constellation, un ensemble vivant et brillant de tous nos habitants qui vient reposer sur un territoire dont la représentation est concentrée sur son essence même et qui apparaît comme une empreinte géante avec ses crêtes et ses plis et qui le rend unique et identifiable.

D'autant plus unique que notre nom l'est, il n'y a qu'une seule commune qui s'appelle Villejust, en France et dans le monde, et c'est la nôtre. Notre identité première. C'est un ensemble symbolique qui à la façon des *Trois Mousquetaires* fait passer un autre message, c'est un peu « *Un pour tous et tous pour un* » !

Un territoire pour tous et nous y sommes tous reliés et attachés.

Les étapes de création

Le nouveau logo de Villejust retranscrit l'ADN de la ville, mettant en valeur son territoire et ses hameaux.



01 Un territoire.
Villejust, un espace préservé.



02 Une personnalité.
Représentée dans sa forme topographique, véritable empreinte pour dessiner son identité unique.



03 Des histoires.
Villejust est la somme de son Bourg et de ses hameaux, chacun marqué par son histoire propre.



04 Un lien.
Tous reliés pour ne faire qu'un, pour former une constellation d'histoires qui font Villejust.



05 Un nom.
Unique en son genre, une identité en soi.



06 Une ville.
C'est de cette union d'histoires singulières et d'identité unique que naît cette signature.

“ La ville évolue, notre image doit être le reflet de cette évolution ”

Pour toute information portant sur le déploiement du logotype et son utilisation, merci de contacter le service communication : **01.69.31.74.47**



Goûter crêpes du village

Samedi 5 février 2022 à 16h

Igor Trickovski, Maire de Villejust et la municipalité, sont heureux d'inviter les Villejustiennes et Villejustiens à un « Goûter-Crêpes ». Au programme de ce nouveau rendez-vous : des animations, concours de lancers de crêpes, concours de déguisements pour tous les enfants, en partenariat avec l'association APE et remise des récompenses du concours des illuminations de Noël.

Sous réserve d'évolution de la situation sanitaire.

Grande Salle des Deux Lacs – Avenue des deux lacs (Parc des 2 lacs – Courtabœuf 7) • Gratuit, ouvert à tous les Villejustiens • Renseignements : service-communication@villejust.fr



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Don du sang

Lundi 7 février 2022 à 15h30

L'Établissement Français du Sang a plus que jamais besoin de vos dons. Afin de respecter les distanciations entre chaque donneur, la municipalité a souhaité de nouveau ouvrir le Gymnase de la Poupardière pour la collecte. N'oubliez pas de prendre rendez-vous pour choisir votre créneau sur www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr En 1h, vous pouvez sauver 3 vies !

Gymnase de la Poupardière – rue de la Poupardière



Criterium du jeune conducteur spécial adolescent (10-15 ans)

Samedi 19 et Dimanche 20 février 2022

La municipalité de Villejust organise avec **l'Automobile Club de l'Ouest** et le soutien du **Conseil Départemental de l'Essonne**, dans le cadre du **Plan Départemental d'Action Sécurité Routière**, un Critérium du Jeune Conducteur, réservé aux adolescents. Les objectifs de cette action sont de sensibiliser, former, éduquer les futurs usagers de la route à la conduite tout en s'amusant.

Le dispositif itinérant de l'Automobile Club de l'Ouest se déplace dans toute la France pour aller à la rencontre des jeunes afin de leur apprendre de façon ludique les règles fondamentales de la sécurité routière. L'activité comprend un atelier pratique où les jeunes pourront prendre les commandes de **voitures** (pour les 10-11 ans) ou **scooters** (pour les 12 à 15 ans) tous électriques (selon les tranches d'âges) faisant l'objet d'un concours et d'une initiation à la **trottinette électrique** (de 12 à 15 ans) (hors concours), ainsi qu'un atelier théorique « **cours vidéo** » animé par un moniteur diplômé. Cette action de sécurité routière est **gratuite** pour tous les participants, y compris pour les adolescents qui sont inscrits au Club Jeune.

Gymnase de la Poupardière – rue de la Poupardière
• **Inscriptions obligatoires et renseignements au 01.69.31.74.47 • vie-associative@villejust.fr • villejust.fr**



Mardi 8 février • 20h30
Espace des Coudrayes

A Villejust, notre environnement et notre patrimoine naturel sont notre ADN. Ayant la chance d'avoir des experts reconnus de la question du changement climatique habitant Villejust, nous sommes heureux de pouvoir les accueillir pour une soirée de débat et d'échange sur ces enjeux essentiels pour l'avenir de la planète.

Les connaissances scientifiques sont claires, les activités humaines, en ajoutant des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, réchauffent le climat de manière inédite, avec de multiples conséquences dans chaque région, en particulier une augmentation des extrêmes chauds et un cycle de l'eau plus intense. **Comment observe-t-on les conséquences des activités humaines sur la composition de l'atmosphère ? Quels sont les évolutions futures possibles du climat de la Terre, en fonction des émissions de gaz à effet de serre à venir qui dépendent de nos choix énergétiques actuels et futurs ? A quelles conditions pourrions-nous stabiliser l'évolution future du climat ? Sur quelle trajectoire nous placent les engagements pris par les différents pays d'ici à 2030 dans le cadre de la COP26 et des négociations internationales sur le climat ? Quels sont les changements inexorables auxquels les jeunes générations d'aujourd'hui devront faire face ? Quelles seront les multiples caractéristiques du changement climatique ici et ailleurs, en fonction du niveau de réchauffement planétaire à venir, et comment s'y préparer, pour en limiter les conséquences ?**

Venez en débattre et échanger avec **Marc Delmotte** et **Valérie Masson-Delmotte**, qui habitent à Villejust et sont tous deux scientifiques au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement de l'Université Paris Saclay. Marc travaille sur le suivi des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, dans le cadre du Service National d'Observation ICOS-France et du réseau d'observation européen ICOS (en anglais, www.icos-cp.eu). Valérie a supervisé le récent rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat, le GIEC (disponible en anglais ici, www.ipcc.ch) et est membre du Haut conseil pour le climat (www.hautconseilclimat.fr), chargé d'évaluer la mise en œuvre par la France des politiques publiques vis-à-vis du changement climatique et de formuler des recommandations.

Infos Réservation

Conférence
Tout public
Gratuit

20h30
Espace des Coudrayes
Chemin de Courtabœuf

Infos, réservations :
service-communication@villejust.fr
• 01 69 31 74 47





Tournoi d'échecs

Vendredi 19 mars 2022 à 13h30

L'association Villejust Ludique vous propose un après-midi dédié aux échecs. Débutants et confirmés sont les bienvenus. Pour les débutants, une initiation sera proposée et vous pourrez jouer vos premières parties sous le regard bienveillant d'un encadrant qui vous conseillera. Pour les initiés, confirmés ou Grand Maître, un tournoi d'échecs libre sera organisé.

Pour l'occasion les Cavaliers et les Dames viendront poser leurs échiquiers en mairie.

Lors de votre inscription au tournoi, merci de préciser votre niveau (débutant, confirmé, niveau élo)

Inscriptions et Renseignements :
asso.jeux.villejust@gmail.com

Salle du Conseil • Mairie de Villejust, 6 rue de la mairie



Heure du conte

Mercredi 9 février 2022 à 16h30

Venez passer un moment convivial et de détente avec votre/vos enfant(s). Belles histoires et jolis contes seront mis à l'honneur et lus par la bibliothécaire. De quoi étoffer l'imaginaire des petits. Les séances sont particulièrement adaptées aux enfants de 2 à 10 ans. Le nombre de places étant limité, merci de réserver vos places, par mail, à : bibliotheque@villejust.fr

Bibliothèque 24, rue de la Mairie (en face de l'Ecole maternelle) • Téléphone : 01 60 14 67 49



Soirées jeux

Vendredi 11 février 2022 à 20h

Venez en famille ou entre amis, vous retrouver autour de jeux... L'association Villejust Ludique a fait l'acquisition de nouveaux jeux qui raviront petits et grands ! Passe sanitaire et port du masque obligatoire.

Renseignements/ Réservations :
asso.jeux.villejust@gmail.com

Salle de la Poitevine, 5b grande rue, La poitevine



Orphée et Eurydice

Samedi 12 février 2022 • 20h30
Espace des Coudrayes

Ce spectacle est proposé en format de poche. L'opéra dure 1h et permet aux petits et aux grands de découvrir l'univers de l'Opéra. Ce programme est interprété par deux musiciennes : Rachel Welsch au violon et Elen Hervochon à la harpe et au chant.

Musique de Christoph Willibald Glück – Arrangements : Rachel Lore Emmanuelle Welsch & Elen Hervochon.

L'histoire d'amour la plus célèbre de la mythologie grecque, Orphée et Eurydice deviendra un modèle de «l'opéra sentiments» qui accorde la philosophie de la nature avec l'art. Orphée, éperdument amoureux, demanda Eurydice en mariage.

Le jour des noces, Eurydice fut mortellement mordue par un serpent venimeux. Orphée se montra inconsolable. Il descendit alors jusqu'aux enfers dans l'espoir d'attendrir et d'enchanter Hadès afin de retrouver sa bien-aimée. Le charme de sa musique opéra. Hélas, Orphée manque à sa promesse et perd Eurydice à jamais. Ô désespoir ! L'Amour, touché par la douleur et la tristesse des chants de celui-ci, exauça son vœu. Les voilà enfin réunis pour l'éternité. Nous retrouverons les thèmes de la joie, du plaisir, de l'amour et aussi celui du chagrin tout au long de l'opéra interprété au violon et à la harpe.

N'oublions pas qu'Apollon fit don d'une lyre à 7 cordes, ancêtre de la harpe, conçue par Hermès, à Orphée qui présentait beaucoup d'aptitudes pour la musique. Ici, le chant aura un rôle de protection face au danger.



Infos Réservation

Opéra
Tout public
Gratuit
1h

service-communication@villejust.fr
• 01 69 31 74 47





Le renard roux

Un canidé nous rendant de nombreux services

Sans doute avez-vous déjà pu apercevoir furtivement un renard roux, peut-être sur la commune, où plusieurs individus sont présents. Blâmé pour sa ruse et accusé d'attaquer les poulaillers (*il en est parfois responsable lorsqu'ils sont mal protégés ou malencontreusement laissés ouverts*) et de transmettre des maladies, **le renard roux joue un rôle indispensable dans les écosystèmes** et est un allié indéniable pour de multiples aspects.

En effet, ce prédateur de la famille des canidés nous rend de nombreux services dits écosystémiques. En tant que prédateur généraliste et opportuniste (il se nourrit de nombreuses ressources alimentaires, en profitant de ce qui est disponible et facile d'accès), le renard roux fournit une aide précieuse aux agriculteurs en dévorant jusqu'à 6 000 voire 10 000 petits rongeurs (mulots, campagnols, ...) par an. Ces rongeurs sont à l'origine de dégâts importants sur les cultures. La présence de renards évite donc l'usage de rodenticides (pesticides tueurs de rongeurs et toxiques pour l'environnement et les autres espèces), et évite la perte de rendements. Les rongeurs constituent d'autre part l'un des principaux réservoirs de tiques, qui peuvent être porteuses de bactéries à

l'origine de la maladie de Lyme, qui se transmet à l'être humain par la pique d'une tique infectée et peut avoir de graves effets sur la santé (paralysie, douleurs articulaires, ...).

Ayant un régime alimentaire omnivore, ce canidé se nourrit également d'autres ressources : fruits et baies (merises, cerises, prunelles, ...), invertébrés (insectes, ver de terre, ...), herbes, oiseaux, lapins, lièvres... En ingérant des végétaux, des fruits et baies (et graines), il participe à la dispersion de nombreuses plantes, dont certains arbres par ses excréments. Également charognard (se nourrit de cadavres), **il évite la propagation de maladies infectieuses et d'épidémies.**

Pour ce qui est des maladies, les renards ont été vaccinés à partir de 1986 contre la rage grâce à des appâts et cette maladie n'est plus présente actuellement sur le territoire français. Concernant l'échinococcose alvéolaire, une autre maladie parasitaire dont il peut être porteur et parfois mortelle pour les humains, environ 30 cas sont recensés chaque année en France. Les chances de l'attraper sont extrêmement minces, puisque la transmission se fait par voie orale (ingestion d'un aliment contaminé ou fait de porter à la bouche ses mains après un contact direct avec

un renard contaminé ou ses déjections). Il faut donc éviter de manger des fruits sauvages ramassés près du sol sur lesquels les renards auraient pu déféquer. Il est important de savoir que cette maladie peut également être transmise par les chiens et les chats et par d'autres mammifères sauvages.

Enfin, le nombre de renards varie en fonction du nombre de proies disponibles et de la concurrence entre individus et avec les autres espèces : rapaces, autres petits mammifères carnivores tels que les fouines, belettes, hermines et martres, ...

Alors qu'il s'agit d'une espèce clé des écosystèmes locaux français, le renard roux est injustement classé comme une espèce « *susceptible de causer des dégâts* ». Ainsi, entre 600 000 et un million de renards sont tués chaque année en France.

Si vous souhaitez aider les renards, vous pouvez soutenir les actions des associations de protection de la faune sauvage comme l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) ou la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Infos:

Villejust Nature Environnement •
contact.vne@gmail.com



L'APE : Les évènements à venir

L'APE vous propose son agenda annuel...
Pour ne rien oublier des manifestations passées
et à venir !



**PROGRAMME DE
L'APE 2021/2022**

Villejust

SEPTEMBRE la rentrée scolaire et le forum des associations	31 OCTOBRE Halloween Les vacances de la Toussaint La chasse aux bonbons avec l'APE	4 DÉCEMBRE Vide grenier L'APE t'aide à vider ta chambre
11 DÉCEMBRE Le marché de Noël Les vacances de Noël Viens créer ta déco de Noël avec l'APE	JANVIER Il fait froid (APE Hiberne)	FÉVRIER Les vacances d'hiver Un peu de patience, on arrive bientôt avec des madeleines BIJOU
11 MARS Les vacances d'hiver Carnaval party Viens à notre fête déguisée!	18 AVRIL Les vacances de printemps La chasse aux œufs 17 AVRIL Viens créer ta déco de Pâques avec l'APE	11 MAI Les vacances de printemps Loto Soirée pour les grands
25 JUIN Kermesse Viens jouer avec tes parents	JUILLET Les vacances d'été	AOÛT Les vacances d'été L'APE ADORE les cartes postales

**À VOS AGENDAS !
TRÈS BONNE ANNÉE 2022**

Le Tennis Club de Villejust a reçu le Père Noël !

Samedi 11 décembre 2021, le père Noël a convié les enfants du club de tennis à venir le retrouver autour des nombreuses animations organisées par les bénévoles.

Après une série de jeux et de parcours sportifs, les enfants ont pu tester le nouveau lance balle du club et remporter les nombreux cadeaux éparpillés sur le court.

Puis comme chaque année, le père Noël en personne est venu distribuer ses chocolats de Noël, et ne pouvant résister à l'appel de la petite balle jaune, ce grand sportif en a profité pour faire quelques échanges avec nous! Merci à tous les enfants pour cette belle journée de tennis.

Dans l'attente de vous retrouver sur les courts, le bureau et les moniteurs du club de tennis vous souhaitent une très belle année 2022!

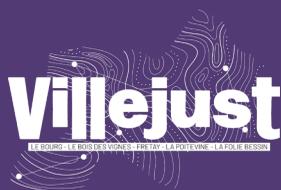


GOÛTER CRÊPES DU VILLAGE

**SAMEDI 5 FEVRIER
À 16H**

**SOUS RÉSERVE DES
CONDITIONS SANITAIRES**

GRAND BUFFET DE CRÊPES GRATUIT
ANIMATIONS, CONCOURS DE LANCERS DE CRÊPES...
CONCOURS DE DÉGUISEMENTS POUR LES ENFANTS AVEC



À LA GRANDE SALLE DES DEUX LACS -
AVENUE DES DEUX LACS À VILLEJUST
(PARC DES 2 LACS, AU BOUT DE LA ZONE
COURTABOEUF 7)